

LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Horaires des déchèteries : 8h/12h- 14h/18h du lundi au samedi.

Déchèterie du Beausset : RN quartier Pas de Pouyen - 04 94 98 77 27

Déchèterie de Saint-Cyr-sur-Mer : chemin intercommunal du Valladou - 09 94 07 00 99

Déchèterie de Signes : rue Croix Vieille au lieu-dit «Les Ferrages» - 04 94 25 02 34

Déchèterie de Bandol : Chemin de Roumpinas - 04 94 32 27 43

LES PRODUITS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

- Piles ménagères, néons, ampoules
- Ferrailles et batteries
- Pneumatiques V.L. sans jantes
- Encombrants
- Papiers, cartons, textiles, journaux, magazines
- Huiles de vidange
- Boîtes boisson, bouteilles et flacons plastique
- Déchets d'équipements électriques électroniques
- Cartouches d'encre
- Plâtres, gravats
- Verres plats, bouteilles et bocaux en verre
- Bois

ainsi que les déchets dangereux suivants :

- Radiographies
- Phytosanitaires (insecticides, désherbants,...)
- Solides pâteux (peintures, mastics,...)
- Aérosols, acides
- Combustibles (produits de piscine)
- Bidons vides d'huile et filtres à huile
- Fusées de détresse

LES PRODUITS REFUSÉS

Seringues - Médicaments - Explosifs
Amiantes - Laines de verre

Collecte des encombrants :

L'enlèvement des encombrants se fait sur rendez-vous auprès des services de la communauté de communes Sud Sainte-Baume au 04 94 98 26 60

Le volume maximum collecté est de 1m³ par rendez-vous et doit être sorti sur la voie publique la veille au soir du RDV.

Les déchets verts ne sont pas collectés, ils doivent être apportés en déchèteries.

Ce document est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes Sud Sainte-Baume : www.cc-sudsaintebaume.fr

Pour plus d'informations consultez la Communauté de Communes Sud Sainte-Baume au 04 94 98 26 60 ou sur www.cc-sudsaintebaume.fr



Le Tri

en porte-à-porte

SAINT-CYR-SUR-MER LA CADIÈRE D'AZUR 2012

Ne pas jeter sur la voie publique
Manugraph 04 94 10 20 80

PAPIERS CARTONS



Emballages papier-carton, briques alimentaires,



Journaux magazines...

Dans les bacs à couvercle JAUNE



PLASTIQUES



Bouteilles plastiques (eau, jus de fruits, soda, lait...),

Bidons plastiques,

Flacons plastiques

Dans les bacs à couvercle GRIS



ORDURES MÉNAGÈRES



Déchets non recyclables tels que :

articles d'hygiène, sacs plastiques, pots de fleur, barquettes avec restes, pots de yaourt en plastique, barquettes en polystyrène, films plastiques, seringues, cartons de pizza.

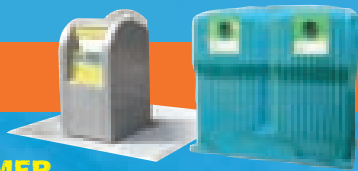
Dans les bacs à couvercle VERT



Des colonnes en Point d'Apport Volontaire (P.A.V.) sont également à votre disposition pour les localiser voir au verso



Ayez le bon geste!



Calendrier de collecte

SAINT-CYR-SUR-MER / LA CADIÈRE D'AZUR

LOCALISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

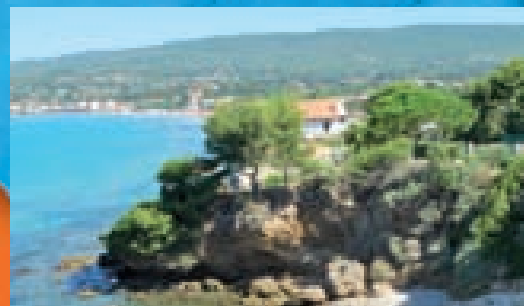
SAINT-CYR-SUR-MER

VERRE PAPIER CARTON PLASTIQUE

- Chemin des Piches, D559, à l'entrée du domaine de Frégate
- Route de port d'Alon à côté de l'arrêt de bus
- Route de la Madrague sur le parking su port de la madrague
- Allée de Vence à côté du stade
- Allée des Micocouliers à l'angle de l'avenue du 8 mai 1945
- Z.A.C. des Pradeaux Maison de retraite « Les Alizées »
- Chemin des Poissonniers à côté de la résidence la Deidière
- Avenue d'Arquier au square du Souvenir Français
- Avenue du port sur le nouveau parking du port des Lecques
- Chemin du Valladou, déchèterie

UNIQUEMENT VERRE

- Avenue Aimé Carbonel proche de la gare SNCF
- Rue Maréchal Juin à l'arrêt de bus « Punta Marina »



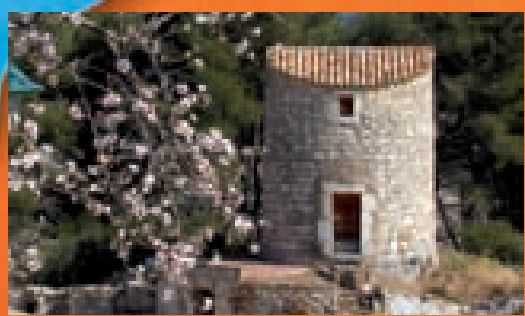
LA CADIÈRE D'AZUR

VERRE PAPIER CARTON PLASTIQUE

- Avenue du 8 Mai 1945 vers la caserne des pompiers
- Chemin des Paluns au niveau du camping de la Malissone
- Route D559 au camping Ste Thérèse

UNIQUEMENT VERRE

- Route de St Côte à l'angle du chemin du pas d'Antuni
- Chemin de l'argile avant le pont d'autoroute



SORTIR LES BACS LA VEILLE VERS 20H

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29				

MARS

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

collecte le 26 (ordures ménagères et plastique) et pas le 25